

**L'EXPERT-
COMPTABLE AU
♥
DE L'ÉCONOMIE**

Pendant la période de confinement, les experts-comptables ont joué un rôle essentiel et reconnu auprès des 3 millions d'entreprises qu'ils accompagnent quotidiennement. Mais faut-il attendre des crises majeures pour que notre profession soit mise en lumière ? Evidemment non !

Le rayonnement de la profession

Les experts-comptables sont les conseils privilégiés auprès des TPE/PME. Or ce positionnement exceptionnel n'a pas été jusqu'alors assez exploité par notre institution. Nous devons changer notre culture et savoir nous emparer de tous les sujets économiques.



NOS PROPOSITIONS POUR LA PROFESSION

- Veiller sur toutes les évolutions législatives, pour une intervention régulière et des propositions de l'institution dans le débat public et auprès du monde politique,
- Renforcer et professionnaliser le lobbying de l'institution, tant à Paris qu'à Bruxelles, pour une meilleure anticipation des textes,
- Mettre en œuvre un véritable observatoire économique à destination du monde économique, politique et des médias.

L'expert-comptable tiers de confiance des entreprises

Après cette crise de la COVID, d'une ampleur sans égale, l'économie ne pourra se reconstruire qu'avec le retour d'une confiance forte. Les experts-comptables sont des acteurs de confiance, mais ils ne sont pas assez reconnus par l'administration.



NOS PROPOSITIONS POUR LA PROFESSION

- Exiger la reconnaissance de l'expert-comptable véritable tiers de confiance. La seule signature du professionnel doit simplifier et accélérer de nombreuses tâches administratives, sociales ou fiscales, telles que les procédures de remboursement de TVA et autres impôts.
- Déployer des missions de services à la personne et du marché des particuliers.

La toxicité de l'exercice illégal

L'exercice illégal de la profession d'expert-comptable constitue une concurrence sauvage pour les professionnels mais aussi un danger majeur pour les entreprises.



NOS PROPOSITIONS POUR LA PROFESSION

- Renforcement de la répression des illégaux,
- Le statut de tiers de confiance encouragera les entreprises à choisir un expert-comptable pour bénéficier d'avantages.
- Accompagner le dépôt des comptes au greffe d'une attestation du chef d'entreprise indiquant qu'il a (ou pas) confié une mission de présentation à un membre de l'Ordre avec inscription du numéro (système pratiqué en Belgique).



DES EXPÉRIENCES DÉJÀ TESTÉES

- ECF Services : service à la personne et archivage électronique,
- un livre blanc de 16 propositions pour la relance,
- des propositions concrètes de simplifications de la vie des entreprises,
- des propositions de mesures fiscales,
- des rendez-vous dans les ministères pour porter les propositions et asseoir l'image d'une profession au cœur de l'économie,
- des auditions devant les deux chambres parlementaires.